

### Article 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société **COMIP** et de son Client dans le cadre de la vente de solutions matérielles, logicielles, accompagnées des prestations de Service associées, et options rattachées.

Toute prestation accomplie par la société **COMIP** implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

**COMIP** s'assure également que leur acceptation soit claire et sans réserve en rappelant cette obligation dans le bon de commande. Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, et le cas échéant des Conditions Particulières de Vente liées aux prestations, et les accepter sans restriction ni réserve.

Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins. Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des Lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire les informations enregistrées par **COMIP** constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

### Article 2 : Prix

Les prix des prestations et marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicables au jour de la commande.

La société **COMIP** s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations et marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

### Article 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société **COMIP** serait amenée à octroyer compte tenu de contexte spécifique, comme la vente de prestations en volume.

### Article 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

### Article 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque
- soit par virement
- soit encore par Mandat Administratif

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 30% du montant global de la facture, le solde devant être payé à la livraison et réception des prestations et marchandises.

La société **COMIP** proposera aussi à ses Clients des solutions de financement.

### Article 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations et marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société **COMIP** une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois - *Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014.*

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (*Articles 441-6, 1<sup>er</sup> alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.*).

### Article 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société **COMIP**.

Paraphes :		
------------	--	--

## Article 8 : Clause de réserve de propriété

La société **COMIP** conserve la propriété des prestations et marchandises vendues jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société **COMIP** se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les prestations et marchandises vendues et restées impayées.

## Article 9 : Livraison

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts
- l'annulation de la commande

A la livraison de la prestation et des éventuelles marchandises, l'acheteur pourra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

## Article 10 : Droits de propriété intellectuelle

Les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive du vendeur. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGV. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

## Article 11 : Force majeure

La responsabilité de la société **COMIP** ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

## Article 12 : Nullité et modification du contrat

Si l'une des stipulations du contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des parties.

## Article 13 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce dont dépend le siège social de la société **COMIP**.

### Annexe 1 : Spécificités liées à la commercialisation de l'offre **COMIP Secure**

#### 1. Objet du Service **COMIP Secure**

Ces conditions spécifiques définissent les conditions et modalités selon lesquelles **COMIP** fournira au Client le Service **COMIP Secure** dénommé par la suite "le Service".

Ce Service peut être souscrit en complément d'un Service d'accès Internet, ou directement par le Client déjà équipé d'un Service de connectivité. Ces conditions viennent en compléments des Conditions Générales mentionnées ci-dessus.

**COMIP Secure** est une solution de sécurisation de l'accès Internet Client sur le site du Client, s'appuyant sur des équipements et des Services de télécommunication fournis par un opérateur tiers, incluant :

- la protection du raccordement du (ou des) site(s) à Internet au moyen d'une plateforme de sécurité
- la maintenance, l'administration et la supervision de la plateforme de sécurité
- la fourniture d'informations statistiques sur l'usage de la plateforme
- la possibilité de mettre en œuvre des restrictions de l'accès Internet au travers de différents mécanismes de filtrage performants.

#### 2. Conditions spécifiques de mise en Service

La mise en Service ne pourra commencer qu'à réception complète par **COMIP** de l'intégralité des informations techniques demandées lors de la prise en charge du dossier.

Le Client reconnaît être informé que l'utilisation du Service peut nécessiter de modifier la configuration de ses logiciels pour l'accès à Internet via la plateforme de sécurité.

#### 3. Garantie des produits distribués

**COMIP** a fait le choix de distribuer les produits CISCO Meraki car ce constructeur présente une politique de Garantie et de remplacement du matériel inégalée :

- **Assistance 24h/24, 7j/7** : le service d'assistance de CISCO Meraki est disponible à tout moment.
- **Remplacement du matériel avant renvoi des pièces défectueuses** : les produits sont expédiés sous 1 jour ouvrable.
- **Expéditions et retours gratuits** : Meraki paie pour le retour de produit sous garantie et l'expédition de nouvelles pièces.
- **Garanties matérielles** : tous les produits sont accompagnés d'une garantie matérielle hors pair :
  - **Points d'Accès Wifi intérieur** : garantie à vie
  - **Points d'Accès Wifi extérieur** : garantie 1 an
  - **Commutateurs MS** : garantie à vie
  - **Appliances de sécurité MX** : garantie à vie

Le document complet "Comprendre les licences CISCO Meraki" est annexé au présentes conditions en annexe 2.

Les configurations des produits sont dupliquées dans le cloud.

En cas de défaillance d'un équipement, le client peut directement joindre le service CISCO Meraki, qui fera parvenir un matériel de remplacement, au numéro : [+33 186 653 406](tel:+33186653406), ou faire appel à **COMIP** pour cela.

Après remplacement du matériel, la reconfiguration est automatique.

#### 4. Restriction dans l'utilisation du Service

- Chacune des parties apportera son assistance et sa collaboration à l'autre partie afin de permettre à celle-ci d'exécuter ses obligations aux termes de chaque contrat. De même le Client et **COMIP** se préviendront mutuellement, par notification immédiate, de toutes questions relatives à tout événement dont l'une des Parties a connaissance susceptible de causer un préjudice ou un risque de préjudice imminent.
- La responsabilité de **COMIP** ne sera pas engagée en cas de manquement dans l'exécution de ses obligations, et, en particulier, de ses obligations de respecter les dates de livraison et de niveau de Services, dans la mesure où un tel manquement est imputable aux équipements du Client ou à l'utilisateur final ou à tout élément imprévisible et hors du contrôle de **COMIP**.
- Le Client est responsable des utilisations illégales et des conséquences frauduleuses ou abusives de l'utilisation du Service par lui-même et les utilisateurs. Le contrat conclu entre le Client et ses utilisateurs ne sera pas opposable à **COMIP**, et, en général, aucun lien de droit ne pourra être créé directement entre les utilisateurs et **COMIP**. Le Client reconnaît en conséquence qu'il reçoit et prend directement à sa charge toute action ou réclamation émanant des utilisateurs, considérés comme tiers. Le Client défendra, indemnisera et tiendra **COMIP** indemne de toute réclamation, plainte, revendication ou attaque de quelque nature que ce soit émanant des tiers résultant de, ou liés à, l'utilisation du Service par les utilisateurs finaux.

Paraphes :

--	--

COMIP - RCS 798 444 303- SAS au Capital de 60 000 €  
Siège Social : 7 espace Vernèdes, 83480 Puget-sur-Argens - FRANCE

- Le Client reconnaît être informé et accepte que, vue l'absence de maîtrise d'Internet par **COMIP**, la catégorisation des sites internet ne peut être exhaustive et que **COMIP** s'engage à mettre en œuvre toutes les diligences pour que le Client puisse appliquer de façon optimale sa politique de filtrage de l'accès Internet.
- COMIP** attire l'attention du Client sur la nécessité d'informer ses utilisateurs de la mise en place d'un outil de filtrage par exemple via la diffusion d'une charte Internet.
- Le Client déclare être informé que la mise en œuvre de la plateforme de sécurité ne peut garantir une inviolabilité totale et complète de son système d'information, ni garantir totalement la sécurité des informations échangées.
- Le Client est informé que l'Internet est un réseau véhiculant des données susceptibles d'être protégées par des droits de propriété intellectuelle, ou d'enfreindre les dispositions légales en vigueur. Aussi, le Client s'interdit de transmettre sur l'Internet toutes les données prohibées, illicites, illégales, contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant ou susceptible de porter atteinte au droit de tiers et notamment de propriété intellectuelle. A défaut, **COMIP** décline toute responsabilité en cas de non-respect de ses recommandations par le Client.
- Le Client reconnaît également être pleinement informé du défaut de fiabilité de l'Internet, tout particulièrement en terme d'absence de sécurité relative à la transmission des données et de non garantie des performances relatives au volume, et à la rapidité de transmission des données. Il est donc conseillé au Client de ne pas transmettre via le Service, des informations par quelque moyen que ce soit, dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie de manière infaillible. Par ailleurs, il déclare être informé de la présence éventuelle de virus susceptibles d'affecter ses systèmes reliés à l'Internet.
- Les mesures de sécurité physique et logique visées par les présentes ne dispensent pas le Client de mettre en place ses propres dispositifs de sécurité physique et logique sur ses équipements informatiques et d'assurer un accès sécurisé à ses locaux.
- Il appartient par conséquent au Client de définir et de mettre en œuvre les moyens techniques et humains qu'il juge les plus appropriés afin de préserver l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature qu'il souhaite préserver dans son système d'information ou échanger sur l'Internet et ce, dans le respect de la réglementation, notamment en matière de secret des correspondances et de cryptographie.
- Il est rappelé au Client que le Service ne constitue qu'une aide au filtrage lui permettant d'exercer sa politique de filtrage, et que **COMIP** n'est pas tenu d'une obligation de résultat.
- Il est rappelé au Client que les logiciels constituant la plateforme de sécurité ne sont pas développés par **COMIP**, mais par des éditeurs du marché, qui peuvent être français ou étrangers. Ainsi, par exemple, la liste des URL est classée par thèmes pour des raisons de commodité, mais qu'elle n'est pas exhaustive, ni la liste de manière générale, ni la description des thèmes.
- Il appartient au Client d'effectuer auprès des autorités concernées, l'ensemble des déclarations administratives nécessaires, en particuliers, vis-à-vis de la CNIL dès lors qu'il envisage de collecter des informations concernant des utilisateurs, ainsi qu'à informer ces derniers des droits dont ils disposent au regard de la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée. Le Client doit en outre faire un usage licite des informations collectées, conforme à la Loi française.

Pour le Client :

Signataire habilité :

Fonction :

Avignon, le : \_\_ / \_\_ / \_\_

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

Pour COMIP :

Signataire habilité :

Fonction :

Avignon le : \_\_ / \_\_ / \_\_

Signature

Paraphes :

## Annexe 2 : "Comprendre les licences CISCO Meraki"

# Comprendre les licences Cisco Meraki



Chaque produit Cisco Meraki est fourni avec une licence. Cette licence, bien plus qu'un simple outil opérationnel, inclut les composants qui vous permettent de rester à la pointe de l'innovation et de bénéficier d'une assistance de grande qualité. Tout est inclus, sans frais ultérieurs. Découvrez les nombreux bénéfices des licences Meraki :

### TABLEAU DE BORD (PORTAIL DE GESTION)

Le tableau de bord propose des fonctions de gestion intuitives pour l'ensemble de votre infrastructure Meraki, dans une même interface, où que vous soyez et sans avoir à suivre de formation supplémentaire.

- **Tunnel de contrôle en temps réel** : un tunnel de contrôle breveté, sécurisé et accessible sans configuration offre en temps réel une visibilité.
- **Configuration** : configurez et optimisez tous vos appareils Meraki depuis le tableau de bord sans avoir à suivre de formation supplémentaire.
- **Accès à distance** : gérez et surveillez le réseau depuis n'importe quel site connecté à Internet, dans votre navigateur web ou dans l'application.
- **Dépannage en direct** : les outils intégrés permettent de dépanner instantanément votre environnement depuis le tableau de bord et de mesurer les performances du système sans vous déplacer.
- **Visibilité inégalée** : obtenez des données précises sur l'activité des utilisateurs, des appareils et des applications du réseau, et plus encore.
- **Rapports** : personnalisez vos analyses de performance du réseau et de comportement des utilisateurs, et exportez-les ou recevez-les par e-mail.
- **Déploiement sans intervention** : ajoutez facilement des appareils à votre environnement, et configurez-les automatiquement grâce au cloud.
- **Inventaire** : suivez l'état de tous vos appareils Meraki et de toutes vos applications de gestion de la mobilité depuis le tableau de bord.
- **Gestion basée sur les rôles** : autorisez l'accès à vos réseaux en fonction du rôle et du niveau de responsabilité de chaque utilisateur.
- **Authentification à deux facteurs** : appliquez une authentification à deux facteurs pour l'accès au tableau de bord pour une plus grande sécurité.
- **Alertes** : automatisez les alertes signalant une modification de configuration ou un événement pour suivre de près l'état de votre réseau.

### MISES À JOUR AUTOMATIQUES DU MICROLOGICIEL ET NOUVELLES FONCTIONNALITÉS

Notre solution est basée dans le cloud et Meraki peuvent implémenter les mises à jour du micrologiciel et les nouvelles fonctionnalités sur vos appareils. Ces derniers sont ainsi toujours à jour, sans coût supplémentaire.

- **Mises à jour trimestrielles du micrologiciel** : lorsque les fonctionnalités sont améliorées ou optimisées, les mises à jour sont disponibles depuis le tableau de bord.
- **Mises à jour des fonctionnalités** : les ingénieurs Meraki innoveront constamment et vous donnent accès aux nouvelles fonctionnalités pour que vos appareils ne soient jamais dépassés.
- **Personnalisation du calendrier** : planifiez les mises à jour aux horaires qui vous conviennent ou reportez-les si nécessaire.
- **Sécurité** : en cas de menace, les ingénieurs Meraki peuvent développer des correctifs et les appliquer directement sur les appareils pour vous protéger rapidement.

### ASSISTANCE 24H/24, 7J/7

Les ingénieurs de l'équipe interne d'assistance technique de Cisco Meraki répondent rapidement et efficacement aux demandes des clients, par téléphone via une ligne ouverte 24h/24 et 7j/7, par e-mail ou même directement dans le tableau de bord.

- **Assistance téléphonique** : les équipes d'assistance technique de Meraki se trouvent à San Francisco, à Londres et à Sydney, offrant une couverture 24h/24 et 7j/7, une assistance multilingue et un service d'intervention d'urgence.
- **Assistance directement dans le tableau de bord** : vous pouvez faire une demande d'assistance et suivre instantanément le traitement de vos demandes depuis l'onglet « Aide » du tableau de bord.
- **Assistance par e-mail** : envoyez un e-mail à [support@meraki.com](mailto:support@meraki.com) pour créer instantanément un dossier de demande d'assistance.
- **Satisfaction des clients** : Meraki vise à fournir le meilleur service d'assistance possible et les résultats de nos enquêtes de satisfaction prouvent que nous y parvenons.
- **Demandes d'assistance et contrats de niveau de service (SLA)** : un technicien attiré s'occupe de chaque demande, tandis que nos SLA garantissent une résolution entre 15 minutes et 1 jour ouvrable.

### GARANTIE

La garantie Cisco Meraki facilite la gestion de vos appareils grâce à des politiques de remplacement du matériel inégalées.

- **Assistance 24h/24, 7j/7** : le service d'assistance de Cisco Meraki est disponible à tout moment.
- **Remplacement du matériel avant renvoi des pièces défectueuses** : les produits sont expédiés sous 1 jour ouvrable.
- **Expéditions et retours gratuits** : Meraki paie pour le retour de produits sous garantie et l'expédition de nouvelles pièces.
- **Garanties matérielles** : tous nos produits sont accompagnés d'une garantie matérielle hors pair :
  - **Points d'accès d'intérieur MR** : garantie à vie
  - **Points d'accès d'extérieur MR** : garantie de 1 an
  - **Commutateurs MS** : garantie à vie
  - **Appliances de sécurité MX** : garantie à vie
  - **Systèmes de communication MC** : garantie de 2 ans
  - **Caméras de surveillance MV** : garantie de 3 ans

Contactez votre conseiller Meraki : [meraki.cisco.com/contact](https://meraki.cisco.com/contact)



Paraphes :

--	--	--